Les candidats à la présidentielle et les retraites
Jean-Marie Harribey
20 novembre 2026

Le gouvernement a suspendu la réforme des retraites de 2023 jusqu'au 1er janvier 2028, via une lettre rectificative intégrée au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. L'âge légal de départ demeure fixé à 62 ans et 9 mois, et la durée de cotisation reste bloquée à 170 trimestres pour les personnes nées en 1964, les prochaines à pouvoir partir. Sans cette suspension, cette génération aurait dû travailler un trimestre supplémentaire.

Le système des retraites accuse un déficit de 6 Mds € en 2026 (0,2 % du PIB). Si la réforme Borne était reprise, il s'élèverait à 15 Mds en 2035. Parmi les solutions possibles envisagées par les réformes précédentes pour le réduire et à terme soi-disant le supprimer, il y a l'augmentation de la durée du travail (soit par le recul de l'âge de départ à la retraite, soit par l'augmentation de la durée de cotisation requise pour la retraite à taux plein), la baisse du niveau des pensions et l'augmentation du nombre de cotisants. Les deux premières (durée du travail et baisse des pensions) ont été systématiquement utilisées, puisqu'on est passé en quatre décennies de 150 trimestres de cotisation à 170 avec un recul de l'âge de départ à 60 ans à près de 63 ans. La troisième solution (nombre de cotisants) a été utilisée en partie également par l'augmentation du taux d'emploi, mais qui reste limitée par trois facteurs : le premier tient aux entreprises qui ne veulent guère de seniors qui leur coûtent cher (de ce fait, plus de 16 % des personnes de 55 à 69 ans ne sont ni en emploi, ni en retraite) ; le second est que le nombre de cotisants dépend sur le long terme de l'évolution démographique ; en particulier, c'est le troisième facteur, le taux d'emploi des femmes reste inférieur à celui masculin.

Dans la campagne présidentielle qui s'ouvre, trois sujets vont être déterminants et clivants : la durée du travail à nouveau, l'introduction d'un système par capitalisation et, bien que ne faisant pas la une médiatique, la pénibilité du travail, avec en filigrane les finalités de celui-ci.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales propositions des différents candidats les plus en vue. Nous indiquerons ensuite quelques éléments de synthèse.

Candidats	Propositions	Arguments	Commentaires
Marine Le Pen	Conférence de presse de Marine Le Pen, Jordan Bardella et Jean-Philippe Tanguy le 17 novembre 2026 : Retour à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans avec 168 trimestres de cotisation (42 ans). Mais âge de départ à 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler	Le chiffrage pour 2027 serait, selon le RN, le suivant (informations données par *Les Échos*, 18 novembre 2026 et *Le Monde,* 20 novembre 2026). Coût du décalage de l'âge de la retraite jusqu'en 2032 : 18,6Mds. Déficit du système de retraite ramené à 4,7 Mds en 2032, soit la moitié de ce que prévoit le COR.	Jusqu'à la conférence de presse du 17 novembre 2026, les propositions étaient floues car celles de Le Pen et celles de Bardella divergeaient, ce dernier ayant évoqué la suppression de l'âge légal au profit d'un système fondé strictement sur le nombre d'années cotisées ou l'augmentation du taux d'activité des séniors.

	sur « un premier emploi stable, soit 6 mois à temps plein » avant 20 ans à condition de réunir 160 trimestres, soit 40 ans de cotisation) ; et départ progressif jusqu'à 62 ans pour celles qui ont commencé entre 20 et 23 ans. Le seuil de 160 trimestres sera exigé à ces personnes pour liquider la pension, ce qui devrait économiser 6 Mds.	Entre 50 0000 et 60 000 personnes seraient concernées par ce départ à 60 ans, soit 10 000 de plus que le dispositif carrières longues actuel qui serait supprimé.	Un jeune ayant commencé à travailler à 23 ans devra travailler pendant 168 trimestres jusqu'à 65 ans. S'il en est ainsi, la promesse de la retraite à 62 ans ne sera pas tenue. A fortiori pour toutes les carrières discontinues. Donc, au mieux, retraite plus tôt… mais en travaillant plus longtemps. Double peine, triple peine…, quand on est femme, exerçant un métier mal payé, des travaux pénibles, à temps partiel, ou ayant été au chômage…
	…… Introduction d'une « capitalisation individuelle et collective » obligatoire, financée par l'État par prélèvement sur l'actuel Fonds de réserve pour les retraites (celui qui doit rembourser la dette sociale), sur le Fonds national d'aide au logement, sur le 1 % logement (participation des employeurs à l'effort de construction) et sur la moitié des cotisations pour la formation professionnelle.	…… https://www.cercledesepargnants.com/article/retraites-le-rn-maintient-jusqu-%C3%A0-42-ans-de-cotisation-pour-le-taux-plein : Le but est de capitaliser 20 Mds € dans un « Fonds individuel de capitalisation universel » souverain créé à cet effet dans le but de favoriser la compétitivité. En une génération, un fonds de capitalisation de 900 Mds serait constitué. Afin de compléter le système par répartition qui serait menacé par l'évolution démographique.	…… Le tour de passe-passe consiste à ne pas augmenter les cotisations mais de ponctionner des ressources affectées à d'autres objectifs sociaux : environ 12 Mds. Le RN ignore ou fait semblant d'ignorer que la contrainte démographique sur tout système de retraite et de la nécessité pour toute une génération de payer deux fois. Le rendement annuel du Fonds qui doit atteindre 900 Mds à terme est estimé entre 4 et 6 %, soit environ 5 fois plus que le taux de croissance économique attendu en France et 2 à 3 fois plus que celui à l'échelle mondiale. Ainsi, le RN ne veut pas d'étrangers en France mais veut donc les faire travailler « chez eux » pour payer les retraites des Français, via l'épargne placée mondialement.
	…… La décote passerait de 1,25 % par trimestre manquant à 2,5 % (soit 10 % par an), ce qui économiserait 3 Mds. L'âge de l'annulation de la décote	……	…… Le durcissement est considérable. Même *Les Échos* affirment que les mesures « risquent de pénaliser les plus fragiles ». Or ces personnes sont celles qui sont déjà pénalisées par d'autres dispositions, comme

	resterait à 67 ans. La surcote serait supprimée. Les conditions de validation des trimestres sont durcies : Le seuil de validation passerait de 150 heures par trimestre payés au Smic à 227,5 heures, quelle que soit la rémunération. Le nombre de trimestres validés gratuitement au titre du chômage entre 18 et 55 ans serait limité à 4 au cours d'une vie professionnelle entre. La majoration des bonus de pension de 10 % dont bénéficiaient les pères ayant eu trois enfants est supprimée. ……	……	l'obligation de cotiser 160 ou 168 trimestres. Bien que le minimum de 160 trimestres exigé pour faire valoir sa pension soit inférieur au taux actuel (170 pour la génération de 1963 concernée par la suspension de la réforme de 2023) pénalisera toutes les personnes ayant eu une carrière discontinue, notamment les femmes s'étant arrêtées pour élever leurs enfants. Et cela pour plusieurs raisons : le durcissement des conditions de validation des trimestres, la décote doublée, le chômage donnant droit à cotisations gratuites limité à un an, le temps partiel… La majoration de 10 % réservée aux femmes contribuera à les maintenir dans leurs rôles traditionnels, notamment d'élevage des enfants en restant au foyer. La mesure peut être attaquée pour discrimination. Menace par Bardella que les retraités actuels soit concernés par cette mesure qui ne serait pas indexée sur l'inflation. …… Rien n'est dit sur les critères de pénibilité supprimés par Macron en 2017 : manutention manuelle des charges, postures pénibles, vibrations mécaniques. agents chimiques dangereux. Au contraire, le RN veut supprimer tout critère, donc les six restants : trzvzil en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, travail en équipes successives alternées, travail répétitif.

	…… Sur le site du RN, on trouve encore les propositions de 2022 qui n'ont pas été annoncées comme supprimées en 2026. https://rassemblementnational.fr/22-mesures : Réindexer les retraites sur l'inflation pour un pouvoir d'achat respectueux d'une vie de travail. Revaloriser le minimum vieillesse à 1 000 € par mois et augmenter les petites retraites. Restaurer la demi-part fiscale en faveur des veuves et veufs. Créer un droit opposable aux visites dans les établissements et accroître fortement la présence de personnel médical dans les EHPAD. Faire travailler jeunes et séniors davantage : - Sortir du collège unique et mettre en place un collège modulaire. - Inciter les seniors à la retraite à reprendre le travail par une baisse des cotisations retraite et de chômage.	…… https://rassemblementnational.fr/post/le-groupe-rassemblement-national-depose-une-proposition-de-loi-pour-empecher-la-retraite-a-64-ans : Dépôt d'une proposition de loi pour amender la proposition de loi du groupe LIOT, en date de mai 2023, qui elle-même portait sur la loi Borne alors en discussion. Dans le but de « revaloriser les filières professionnelles » Augmenter de 10 % le salaire net et baisser le 15 à 20 % le salaire brut pour l'employeur.	…… Sur les « 22 mesures pour 2022 », aucune ne porte sur l'emploi, sinon indirectement avec la préférence nationale placée en numéro 1 des 22 mesures. Cela en dit long sur la non-prise en compte du travail. Quid des inégalités sociales dans l'accès aux « bonnes études » ? Quid de la baisse des ressources de la Sécurité sociale et des déficits publics ? Quid de l'accès des femmes à un meilleur emploi ? https://www.institutmontaigne.org/presidentielle-2022/legislatives-2022/rassemblement-national/restaurer-la-retraite-a-60-ans-a-taux-plein-avec-40-annuites-et-revaloriser-le-minimum-vieillesse-2 : L'Institut Montaigne chiffrait pour 2022 à

			26,5 Mds € le coût annuel des mesures du RN (23,5 Mds estimation basse, 38,5 Mds estimation hausse), contre 9,6 Mds selon le RN.
David Lisnard	Âge de départ à la retraite en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. En tout état e cause, minimum de 65 ans. Capitalisation. Minimum vieillesse de 1000 € par mois. ……. .	Selon Lisnard, « approche pragmatique, axée sur l'équité intergénérationnelle et la viabilité économique ». ……. https://votons-2027.fr/themes/retraite : Remplacement de tous les organismes actuels par une Agence centrale publique de retraite.	En toute logique, les femmes ayant une espérance de vie plus longue devraient donc travailler plus longtemps. Pour l'instant peu de détails, mais l'orientation générale est celle de la forte diminution des dépenses publiques, de la baisse des impôts des entreprises et des ménages. En plus d'une « politique migratoire ferme » ! ……. Que devient le COR ou quel lien avec lui ?
Bruno Retailleau	Rétablir la réforme de 2023 dans son intégralité. Partir à 63 ans. Taux plein garanti à tous à 65 ans.	https://republicains.fr/wp-content/uploads/2026/01/51705_LesRepublicains_Brochures_A5-40P_DEF.pdf : Avant l'âge légal, pour les salariés ayant validé tous leurs trimestres, une exonération de cotisations retraite et chômage accroît le salaire net d'environ 300 euros par mois au niveau du salaire médian, et réduit le coût employeur de 450 euros. Après l'âge légal, le « cumul emploi-retraite rénové » Ce dispositif unique remplacerait les mécanismes actuels de surcote et de cumul emploi-retraite. Il repose sur trois principes clairs : • Une exonération de toutes les cotisations sociales pour l'employeur et le salarié, hors CSG et CRDS ; • Un cumul partiel entre pension et revenu d'activité, la pension étant minorée de 30 % du revenu d'activité ; • La suppression du délai de carence de six mois pour conserver ou reprendre son emploi chez le même employeur, et des limites aux temps partiels (24 heures	L'âge de la retraite à 63 ans est incohérent avec le rétablissement de la réforme Borne qui prévoit 64 ans.. https://www.avecretailleau.fr/projet/mesure/d : Retailleau estime à 40 Mds le besoin de financement des retraites mais à seulement 9 Mds en 2032 l'impact positif de ses propositions.

		hebdomadaires). …….. https://votons-2027.fr/themes/retraite : Allègement de 15 Mds d'impôts de la fiscalité de production, concentré sur les impôts les plus pénalisants pour l'industrie : C3S : -5,3 Mds ; CVAE : -4,3 MDS ; Forfait social : -2,8 Mds ; CFE : -1,9 Md.	…… La baisse des recettes publiques ne pourra qu'aggraver les déficits publics par ailleurs vilipendés.
Édouard Philippe	Report de l'âge de la retraite à 65 ans. Durée de cotisations de 45 ans. Réforme en 10 ans pour passer du rétablissement de la réforme Borne à la sienne. Prise en compte de la pénibilité. Système mixte avec la capitalisation. …….. Règle d'or d'équilibre. …… Capitalisation	Travailler plus longtemps pour préserver le pouvoir d'achat . https://lcp.fr/actualites/retraites-edouard-philippe-veut-porter-l-age-de-depart-a-65-ans-et-la-duree-de : https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/retraites-edouard-philippe-sort-du-bois-et-propose-un-age-de-depart-a-65-ans : « Un Français sur trois pourra partir entre 60 et 64 ans » …… Pas de déficit primaire entre dépenses et recettes publiques. …… Constituer une épargne longue à long terme.	Passer progressivement de 62 à 65 ans est-il possible sans affecter l'emploi, notamment des jeunes ? De plus, cela ignore le sas de pauvreté des ni en emploi ni en retraite parce que les entreprises se délestent des seniors. …… Ladite règle d'or budgétaire, interdisant tout déficit est absurde car elle empêche toute politique économique, quelle soit conjoncturelle ou d'investissement public de long terme …… Le flux annuel d'épargne en France tourne autour de 18 %. L'augmenter encore aura un effet macroéconomique négatif. Le passage à un « système mixte » obligera la génération actuelle à payer deux fois.
Gabriel Attal	Suppression de l'âge légal de départ **:** enterrer le concept d'âge fixe. …… Capitalisation	Supprimer ce verrou réglementaire et de laisser le travailleur libre d'établir son propre calendrier. …… https://placement.meilleurtaux.com/retraite/actualites/2026-mai/plan-de-gabriel-attal-retraites-supprimer-age-legal-instaurer-place-modele-hybride.html Promouvoir l'épargne par le biais de l'assurance-vie ou du Plan d'épargne retraite (PER).	Individualisme renforcé. …… Manquerait-on d'épargne ? Illusion selon laquelle les travailleurs actifs ne paieraient plus pour les retraites.

		Dans le but : - d'augmenter le niveau global des prestations. - de bâtir un modèle résilient qui ne repose plus uniquement sur la solidarité intergénérationnelle, mais aussi sur une épargne individuelle qui va fructifier sur le long terme. - De financer l'innovation.	Pendant que les actifs paieraient des primes aux compagnies d'assurances, ces dernières verseraient des pensions aux retraités, donc quid du financement de l'innovation ? La proposition d'Attal est stupide.
Raphaël Glucksmann	Abolition de la réforme Borne de 2023. Retour à l'âge légal de 62 ans. Âges de départ différenciés selon la pénibilité : en fonction des conditions de travail et des écarts d'espérance de vie. Refus de la capitalisation.	https://votons-2027.fr/candidats/glucksmann/programme/retraite : Lancer un grand chantier fiscal pour rééquilibrer la répartition entre travail et capital, entre héritage et retraites. Garantir des pensions décentes en tenant compte de la pénibilité et des parcours hachés. Ceux qui ont exercé des métiers pénibles pourront partir à 60 ans. D'autres (les cadres) devront travailler davantage. Simplification des régimes. …….. Création d'une nouvelle instance : Haut Conseil de pilotage des retraites.	La prise en compte de l'espérance de vie est à doble tranchant car les femmes vivent en moyenne plus longtemps. À ce jour, pas de chiffrage des recettes supplémentaires nécessaires. …….. Que devient le COR ou quel lien avec lui ?
Fabien Roussel	Retraite à 60 ans. Retraite à taux plein pour une carrière complète de 18 à 60 ans. Harmonisation des régimes de retraites pour une égalité des droits. Revalorisation des pensions.	https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/fabienroussel2022/pages/217/attachments/original/1643038967/exe_la_france_des_jours_heureux_LIVRE_stc.pdf : Restaurer les cotisations sociales amoindries par les gouvernement successifs. Financement par une fiscalité sur les grandes fortunes. Lutte contre la fraude fiscale.	Pour l'instant, pas de chiffrage précis. Que se passera-t-il pour ceux qui auront depuis 180 ans cotisé 42 ans, alors qu'ils n'en doivent que 40 ? Combien coûterait le retour de la retraite à 60 ans ? https://desintox.lafranceinsoumise.fr/la-retraite-a-60-ans-ca-coute-cher/ Les estimations vont de 28 Mds par an (Macron), 31,8 Mds (Institut Montaigne), 53 Mds (Dussopt), 100 Mds (*Les Échos*).
Marine Tondelier	Abrogation de la réforme Borne de 2023. Retour à l'âge légal de 62 ans. Objectif de 60 ans, en priorité pour les personnes ayant travailler tôt ou avec	https://votons-2027.fr/candidats/tondelier/programme/retraite : Conférence travail retraite visant l'équilibre du régime général en 2050. https://lesecologistes.fr/document/3N4JsAEmq6vsx42IITGNZa/vdef-programme-1.pdf#page=117 :	Programme assez détaillé, mais pas d'indications sur le calendrier de retour à l'équilibre du régime général en 2050.

	les métiers pénibles.	Etendre les cotisations à l'épargne salariale, l'intéressement, la participation et l'attribution gratuite d'actions. Augmenter d'un point la cotisation retraite déplafonnée pour les salaires supérieurs au plafond de la Sécurité sociale. Augmenter les cotisations vieillesses de 0,2 point/an pendant le quinquennat. Obliger les fonds de retraites à adopter des investissements responsables en matière climatique et social (green and social bonds) notamment pour le Fonds de réserves des retraites, les réserves des régimes complémentaires (Agirc-Arcco, ERAFP) et les assurances privées. Remplacer les « compte épargne retraite » et les assurances-vie par un fonds géré par la Caisse des dépôts et consignation en charge d'investir dans la transition, le logement social et les industries vertes. Unifier les droits familiaux et conjugaux des différentes caisses de retraites publiques et privées (pensions de réversion, majorations de pensions et de durées d'assurances) pour améliorer la retraite des femmes.	
Jean-Luc Mélenchon	12 mesures dans son programme (*L'Avenir en commun*. https://melenchon2027.fr/programme/livre/mettre-en-securite-sociale/chapitre1 : Abrogation de la réforme de 2023. Retour de l'âge de la retraite à 60ans avec 40 ans de cotisations. Toutes les pensions au niveau du Smic. Comptabiliser le RSA pour valider des trimestres en vue de la retraite. Supprimer les avantages fiscaux de la retraite par capitalisation pour financer le système par répartition. Revenir sur la non-compensation des	Le programme sur les retraites s'inscrit dans une partie intitulée « Mettre en sécurité sociale », paragraphe « Garantir une retraite digne », suivi de « Construire la Sécurité sociale intégrale » fondé sur le « 100 % Sécu ». https://melenchon2027.fr/wp-content/uploads/2026/10/Comment-nous-allons-remettre-de-l-ordre-dans-les-comptes-publics.pdf : Bilan des dépenses d'urgence : Relancer l'activité par les revenus des classes populaires : 37,5 Mds € Répondre aux urgences en renforçant les services publics : 22,2 Mds € Enclencher la planification écologique : 10 Mds €	Le programme est très détaillé, tant du côté dépenses que du côté recettes. Cependant, les ressources destinées à financer la protection sociale, dans le cadre de la Sécurité sociale, en particulier la branche vieillesse, donc les retraites ne sont pas distinguées de la fiscalité en général. Ce qui veut dire que le programme ne distingue pas suffisamment cotisations sociales et impôts. Or les syndicats sont en général assez sensibles à cette distinction et tiennent à ce que la protection sociale reste

	exonérations de cotisations, qui pénalisent le financement des retraites. Interdire au Fonds de réserve pour les retraites d'investir dans des secteurs polluants. Supprimer la décote, qui représente une double peine pour les retraités, en particulier les femmes et les plus précaires.	Mettre en sécurité sociale : 12 Mds € Dans le chapitre 2 du document référencé ci-dessus « Dégager les ressources nécessaires » : - suppression de la flat tax pour que le capital ne soit pas moins imposé que le travail (9 Mds €), - rétablissement d'un impôt sur la fortune renforcé (10 Mds€), - rabotage et suppression des niches fiscales et sociales les plus injustes dont le coût a explosé (22 Mds € en 2027), - rétablissement de la CVAE sur les plus grandes entreprises (3 Mds€), - instauration de la taxe Zucman pour les personnes possédant plus de 100 millions d'euros de patrimoine (15 Mds€) - 14 tranches de l'impôt sur le revenu, - réforme de l'impôt sur les sociétés (3 Mds €), - taxe universelle sur les multinationales (5 Mds €), la première année) - renforcement de la taxe Gafam (3,9 Mds €), - taxe sur les superprofits (5 Mds €), - taxes sur les transactions financières (5 Mds€), les rachats d'actions (2,5 Mds €) et les crypto-actifs (1 Mds€), - renforcement de la lutte contre la fraude fiscale (2 Mds€ la 1ère année). Bilan 106,4 milliards d'euros de recettes 81,7 milliards de dépenses 24,7 milliards de réduction du déficit 100 milliards d'investissements du pôle public bancaire	majoritairement fiancée par les cotisations sociales. La question de cotisations éventuelles sur les revenus du capital est ignorée.
Nathalie Artaud	https://votons-2027.fr/themes/retraite : Deux mesures touchant les retraites : - augmentation massive des salaires,	https://www.nathalie-arthaud.info : « Ouvriers, employés, notre travail fait tourner toute la société ! »	Pas d'indications sur le détail ni sur le financement.

	des allocations et des pensions et leur indexation sur la hausse des prix. - Smic à 2200 €.	https://www.lutte-ouvriere.org/medias/document/fichiers/2026/11/Depliant-NA-3nov.pdf : Le communisme est l'avenir du monde.	

Commentaires généraux :
Sont absentes de ce tableau (pour l'instant) les candidatures éventuelles de De Villepin, Dupont-Aignan, Ruffin, Autin, Riner (!)…

1) En matière de retraites, une ligne de démarcation très nette sépare les programmes des candidats de droite/extrême droite et ceux des candidats de gauche/extrême gauche, notamment par le fait que droite et extrême droite veulent :
- reculer l'âge légal de la retraite, voire annuler cet âge ;
- augmenter la durée du travail et/ou de cotisation ;
- introduire la capitalisation.
Droite et extrême droite promettent de tenir compte de la pénibilité du travail, mais ne disent pas comment. Par exemple, elles ne proposent pas de rétablir les critères de pénibilité supprimés par Macron à la demande du Medef. Et elles n'envisagent pas de concertation, encore moins de négociations avec les syndicats.

2) Des différences existent au sein des gauche/extrême gauche :
- sur le programme : Roussel et Mélenchon proposent de revenir à l'âge légal de la retraite à 60 ans. Tondelier, y arriverait semble-t-il par étapes et par catégories de travailleurs. Glucksmann prône un retour à 62 ans. Tous sont hostiles à la capitalisation.
- sur le financement : peu de précisions chiffrées chez Roussel et Glucksmann au contraire de Mélenchon qui détaille ; extension des cotisations aux rémunérations salariales non cotisées chez Tondelier.

3) À part chez Mélenchon, il y a peu ou pas d'attention à l'impact macroéconomique des propositions concernant les retraites.
À droite et extrême droite, il est proposé d'augmenter le pouvoir d'achat, tout en voulant augmenter l'épargne via la capitalisation. Incohérence ou tout au moins pas d'examen de la balance entre ces deux mesures.
À gauche (hormis Mélenchon), l'impact macroéconomique n'est pas non plus évoqué.

4) La bataille sur les retraites pendant la campagne présidentielle aura trois sujets sujets principaux : la pénibilité du travail, l'âge de la retraite et/ou la durée de cotisation, et l'éventuelle capitalisation.
Concernant la marche à franchir pour revenir d'un seul coup à la retraite à 60 ans, elle semble trop haute, compte tenu des autres objectifs sociaux et des objectifs de transition et de bifurcation écologiques. Une formulation avec une évolution par étapes serait plus prudente, en lien avec une autre finalité du travail.
Concernant la capitalisation, trois arguments sont à expliciter pour les citoyens :

- comme le système par répartition, celui par capitalisation dépend des contraintes démographiques et économiques ; le capital financier n'est pas capable, d'un point de vue global, d'engendrer une richesse supplémentaire, il viendra donc phagocyter le système par répartition ; en un mot, toute retraite repose sur le travail des actifs ;
- faire dépendre les pensions du système financier, c'est les soumettre aux risques des bulles et des krachs (cf. les expériences des États-Unis, Suède, etc.) ;
- un système par capitalisation accentuera les inégalités entre ceux dont l'épargne est abondante et ceux qui peinent à joindre les deux bouts du mois. Et réserver la protection sociale collective aux plus pauvres (comme un mince filet de sécurité) romprait avec l'universalité de la protection sociale et ouvrirait une large porte au retrait vers le chacun pour soi.
- Un quatrième point serait plus délicat à expliquer pour le grand public, mais il faut le garder en mémoire : une confusion règne au sujet de l'épargne « à mobiliser » car le stock d'épargne, qui peut seul être mobilisé pour attendre des objectifs collectifs est déjà en grande partie placé, et le flux d'épargne courant résulte de l'investissement et du revenu nouveaux, il ne peut donc pas être « affecté » a priori. D'où l'intérêt de maîtriser le système bancaire pour rediriger progressivement l'épargne qui s'accumule.

5) À noter que, à part chez Mélenchon, derrière la retraite, la question du travail, de son sens, de ses finalités en lien avec la question écologique n'est pas ou guère abordée. L'articulation entre la question sociale et la question écologique est d'autant plus sensible qu'elle concerne avant tout les personnes les plus fragilisées par les politiques néolibérales et toutes celles à qui reviennent, selon les normes genrées dominantes, les tâches du soin, de l'éducation, du nettoyage, voire de l'entretien de la nature…

6) À noter que, à ma connaissance, personne ne parle de pension de réversion et d'autres droits non contributifs. Pas de références non plus des inégalités salariales entre hommes et femmes, ni du moindre taux d'emploi des femmes, qui retentissent ensuite sur le niveau des pensions de ces dernières (en moyenne 40 % de moins pour les pensions de droit propre). La situation des foyers monoparentaux (environ ¼ du total) pour la quasi-totalité féminins se répercute aussi lors du passage) la retraite.

7) Compte tenu des incertitudes, des hésitations, voire des oppositions au sein et entre les candidatures des gauches, il paraîtrait important d'engager la discussion sur plusieurs points pour dégager des pistes alternatives, à la fois sur les questions financières et sur celles qui fondent des choix de société :
- sur le financement des pensions : l'augmentation des cotisations vieillesse sera nécessaire pour accompagner le vieillissement de la population :
. soit par le biais du taux de cotisations patronales ou du taux de cotisations patronales et salariales ; un chiffrage datant de la bataille contre la réforme de 2023 avait estimé une hausse du taux de cotisation de 0,15 point de pourcentage ;

. soit par l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales : participation, intéressement, primes, voire profits distribués ; la discussion existe au sein du mouvement social ;

. le financement des pensions (comme de l'ensemble de la protection sociale) renvoie à la répartition de la valeur ajoutée entre capital et travail ;

- sur le travail, quantitativement et qualitativement :

. la durée du travail reste un élément central du contrat social : l'âge de la retraite est un marqueur social, un repère des normes que la société décide pour répartir le temps de vie ;

. la qualité *versus* la pénibilité du travail est un enjeu crucial pour beaucoup de catégories socio-professionnelles ; cette alternative concerne en premier lieu les travailleurs et les travailleuses les plus précaires et qui exercent souvent les « métiers essentiels » ; la qualité du travail ne peut être séparée des finalités de celui-ci, c'est-à-dire du mode de production et par suite du mode de vie.

Références

Outre les références mentionnées dans le tableau pour les candidats, voir quelques-unes portant sur les retraites en général :

Cyprien Batut et Mathilde Viennot, « Sécurité sociale ou abondance : les déficits sociaux sont-ils inévitables ? », Institut Avant-Garde, juin 2026, https://www.institutavantgarde.fr/wp-content/uploads/2026/06/Croquis_deficits_sociaux.pdf.

Michel Cabannes et Jean-Marie Harribey, « Une règle d'or budgétaire serait une carcan et un piège perpétuels », lemonde.fr, 3 avril 2026, http://jeanmarieharribey.fr/travaux/valeur/regle-dor-budgetaire.pdf

Élise Castelin, « En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite, une situation le plus souvent subie », *Insee Première*, n° 1946, 11 mai 2023, https://www.insee.fr/fr/statistiques/7617420.

Conseil d'orientation des retraites, « Évolution et perspectives des retraites en France », Rapport annuel 2026, https://www.cor-retraites.fr/rapports-du-cor/rapport-annuel-cor-juin-2026-evolutions-perspectives-retraites-France.

« Équilibre dans un régime par répartition », 5 septembre 2000, https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-255.pdf.

Thomas Dallery, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Dany Lang, Stépanie Treillet, « La répartition de la valeur ajoutée », Note pour les Économistes atterrés, juin 2023, https://www.atterres.org/wp-content/uploads/2023/06/Repartition-de-la-VA-note-2023-def-relu.pdf. Résumé dans Jean-Marie Harribey, « La répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits », *Droit social,* n° 2, février 2025, http://jeanmarieharribey.fr/travaux/valeur/partage-valeur-droit-social.pdf.

Jean-Marie Harribey, « En attendant le prochain coup de grisou contre les retraites, quelques rappels et quelques réflexions », Note pour les Économistes atterrés », juillet 2026, https://atterres.org/en-attendant-le-prochain-coup-de-grisou-contre-les-retraites-quelques-rappels-et-quelques-reflexions/.

« La capitalisation : une captation de la rente mondiale », Note pour les Économistes atterrés, février 2025, https://atterres.org/la-capitalisation-une-captation-de-la-rente-mondiale.

« Mettre la capitalisation à la poubelle », 11 octobre 2026, https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2026/10/11/mettre-la-capitalisation-a-la-poubelle.

Christiane Marty, « Retraites saison 2022 », Éd. du Croquant, 2022.

L'enjeu féministe des retraites, La Dispute, 2023

Henri Sterdyniak, « Le financement des retraites, note sur la situation française en 2024 », *Blog Mediapart*, 15 décembre 2025, https://blogs.mediapart.fr/henri-sterdyniak/blog/191225/le-financement-des-retraites-note-sur-la-situation-francaise-en-2024.

Michaël Zemmour, « Nous avons toujours les moyens d'abroger la réforme des retraites », *Alternatives* économiques, 28 novembre 2024, https://www.alternatives-economiques.fr/michael-zemmour-nous-avons-toujours-les-moyens-d-abroger-la-reforme-des-retraites_28-11-2024?utm_campaign=hebdo&utm_content=29112024&utm_medium=email&utm_source=emailing.